

**N° DEL/2025-072**

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 23 juin 2025****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40****Date de convocation : 17 juin 2025****PRESENTS (34)**

**Délégués titulaires (32)** : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

**Délégués suppléants (2)** : M. MAGIMEL Alain, M. DELACOURT Alain.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe.

**Pouvoirs (5) :**

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,  
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,  
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,  
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,  
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.

**Secrétaire de séance** : M. CONTINSOUZA Nicolas.

**OBJET : Enfance jeunesse – Barème 2025 des participations familiales dans le cadre de la prestation de service unique au sein de la crèche à Egletons et de la micro-crèche à Marcillac-la-Croisille.**

M. le Président présente le barème 2025 modifié, soumis par la CNAF, applicable sur nos Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les contrats en cours et pour tout contrat démarrant en août, et prévu

par convention avec la CAF dans le cadre de nos conventions d'objectifs et de financement :

2025	Composition de la famille					
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	4 ou 5 enfants à charge	6 ou 7 enfants à charge	A partir de 8 enfants à charge
Taux d'effort	0.0619 %	0.0516 %	0.0413 %	0,0310 %	0,0310 %	0,0206 %
Plancher*	801,00 €					
Plafond*	8 500,00 €					
Tarif horaire minimum	0.50 €	0.41 €	0.33 €	0.25 €	0.25 €	0.17 €
Tarif horaire maximum	5.27 €	4.39 €	3.51 €	2.64 €	2.64 €	1.76 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adopte** le barème modifié des participations familiales de la CNAF au sein de la crèche et de la micro-crèche, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour les contrats en cours et pour tout contrat démarrant en août,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 39  
CONTRE : 0  
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,  
Lapleau, le 24 juin 2025**

**Le Président,**

  
Comm. Haut de Communes  
Ventadour Egletons Marédières

**Charles FERRÉ**



Carrefour de  
l'Épinette  
19550  
Lapleau  
05 55 27 69 26